

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER DE 2020)**

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) que le règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2020)* » sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui aura lieu le **lundi, 16 décembre 2019, à 11 heures**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

QUE ce règlement prévoit, pour l'exercice financier 2020, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

Montréal, le 3 décembre 2019

La Secrétaire l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

